

qualité de député indépendant—que tout cela est de bon augure et, probablement, de nature à réhabiliter la réputation de la Chambre des communes, de ce Parlement dans l'esprit des Canadiens, bref, redonner aux Canadiens la véritable confiance qu'ils devraient avoir envers le sérieux de leur Parlement.

Je me permets de féliciter tous ceux qui ont participé au débat, non seulement sur ce bill mais également sur les trois mesures que nous avons étudiées relativement à la Fonction publique.

Monsieur le président, j'ai eu l'occasion d'écouter tantôt, comme tous les membres de cette enceinte, l'exposé qu'a fait le député de Matapédia-Matane (M. Tremblay), exposé qui m'a particulièrement frappé, qui a été pour moi une source d'informations que je ne possédais pas et qui m'a fait mieux comprendre les à-côtés ou les précédents de cette mesure qu'on nous propose et de celle qu'on nous proposera plus tard. Je me suis permis, à un moment donné, une intervention un peu plus personnelle, en ce qui concerne le député, et je l'ai faite avec un peu de répugnance, parce que je ne voulais pas rouvrir une plaie douloureuse. Cependant, après avoir entendu le député de Matapédia-Matane nous dire que, à la suite de sa fermeté dans le cas du renvoi dans d'autres pays de certains membres de la pègre—renvoi qui avait contrarié certains journaux de Toronto—il avait eu à subir cette torture d'une campagne adverse pendant certaines semaines, j'en suis venu à me demander si l'aventure des meubles avait surgi après cela, et j'ai constaté que oui. Au fait, le roman des meubles surgit après que le ministre eût fait son devoir et renvoyé à l'extérieur des gens dont le départ compromettait évidemment certains intérêts de certains journaux de Toronto.

A mon avis, c'est là une révélation qui, je crois, nous fait mieux comprendre l'indignité de cette campagne de discrédit qu'on a fait subir au ministre et à quelques-uns de ses collègues. C'est aussi une justification du bill actuel, parce qu'on va soustraire le ministre de l'Immigration à des persécutions semblables, et si l'on est rendu au point, dans ce pays, que des journaux aussi puissants, aussi responsables que ceux qu'on a mentionnés tantôt peuvent se permettre des campagnes semblables, c'est inquiétant, et qu'il va certainement falloir resserrer nos mesures de sécurité dans d'autres domaines.

Monsieur le président, j'ai parcouru le bill avec le plus d'attention possible, comme d'autres députés. Je ne prétends pas avoir une compétence particulière; j'ai simplement l'avantage d'avoir écouté ceux de mes collègues qui s'y connaissent mieux et qui sont interve-

nus avant moi. Je signalerai au ministre qu'il y a une chose en particulier qui ne me semble pas très claire; c'est au sujet des appels. A-t-on prévu—du moins, je ne le crois pas—des délais, non seulement pour loger les appels, mais aussi pour les entendre? A-t-on également prévu des délais pour exécuter les décisions de cette espèce de tribunal, de cette Commission? Est-ce qu'on a prévu, aussi, certains cas particuliers où des éléments humains pourraient intervenir et où l'on accorderait d'autres délais? Je ne veux pas donner de détails, car je sais que le ministre devine ce dont je veux parler, mais je le mentionne simplement parce que cette question m'est venue à l'esprit pendant que je lisais le bill.

J'ai été un peu surpris d'entendre le député d'York-Sud (M. Lewis), à un moment donné, attaquer les bureaucrates et dire au ministre qu'il fallait absolument avoir certaines mesures pour empêcher les abus de pouvoir chez les bureaucrates. A ce moment-là, et avec un peu de méchanceté, j'ai fait un certain rapprochement. Je me suis dit: Comment se fait-il que quelqu'un qui est le propagandiste du socialisme, donc du gouvernement par les bureaucrates, se permette même, avant d'avoir réussi à instaurer son système de gouvernement au pays, de critiquer les bureaucrates? Il y a une espèce d'illogisme, une espèce d'inconsistance dans cette remarque, cela laisse probablement supposer que si jamais nos amis du Nouveau parti démocratique accédaient au pouvoir, il leur faudrait établir d'autres institutions de bureaucrates pour surveiller tous les bureaucrates qui sont déjà en fonction. Nous voyons d'ici toute la bureaucratie intempestive que cela entraînerait!

Cela m'a tout de même amusé,—je le dis sans méchanceté—parce que les remarques du député d'York-Sud étaient, à mon sens, de haute valeur et opportunes, dans la plupart des cas. Ce qui m'inquiète le plus,—et je crois qu'on se rendra compte que c'est une préoccupation constante chez moi—c'est cette persistance du député à défendre—l'expression n'est peut-être pas la plus juste—avec une ténacité extraordinaire les Canadiens qui sont soupçonnés ou qui sont accusés d'être des risques au point de vue sécurité, à exiger des précautions poussées jusqu'à l'extrême, à attacher les mains et les pieds du gouvernement pour garantir les droits de ces citoyens que l'on présume ou que l'on accuse de constituer un danger à la sécurité publique.

Je sais que cela vient d'un bon sentiment, car le député d'York-Sud croit justement aux droits de l'homme, et je crois que cela fait partie de sa philosophie de défendre l'individu contre les abus de pouvoir des gouvernements.